

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Le Bureau d'assurance du Canada salue le rapport du Groupe de travail sur l'économie collaborative

Montréal, 16 août 2018 — Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) accueille favorablement les recommandations du Groupe de travail sur l'économie collaborative contenues dans son rapport déposé en juin dernier.

Les nouveaux modèles d'affaires liés à l'économie collaborative amènent de nombreuses opportunités pour les consommateurs qui profitent d'une offre de services diversifiée et bonifiée, ainsi que de nouvelles occasions d'augmenter leurs revenus en optimisant l'utilisation de leurs biens personnels. Lorsque de tels changements surviennent, il est important de s'assurer que les utilisateurs de ces services sont bien protégés et que la réglementation s'adapte pour soutenir adéquatement ces nouvelles activités économiques et commerciales.

La création d'un chantier de l'économie collaborative est essentielle puisque ce dernier permettrait une plus grande concertation des joueurs de ce nouveau marché et une meilleure compréhension des enjeux qui y sont liés. Il faciliterait l'adaptation de nos lois et de la réglementation afin de maximiser les avantages que peut offrir cette nouvelle économie, tout en procurant à tous ses acteurs un environnement équitable et sécuritaire. Les **quatre mandats spéciaux de révision réglementaire et de simplification administrative** suggérés dans le rapport sont également un bon point de départ vers un assouplissement accru de règles parfois trop contraignantes.

Le BAC et ses membres soutiennent particulièrement la recommandation d'encadrer **l'assurance collective de dommages** au Québec. L'essor de ce type d'assurance, offert partout ailleurs au pays, permettrait de mieux protéger l'ensemble des utilisateurs et des fournisseurs d'un service. La souscription d'une police d'assurance collective par une plateforme d'économie collaborative, pour répondre spécifiquement aux besoins de ses utilisateurs, permettrait d'éviter des absences de couverture puisque les polices souscrites individuellement sont généralement établies en fonction de l'utilisation personnelle que les gens font de leurs biens et peuvent donc exclure certaines des activités liées à l'économie collaborative. On se souviendra que des dispositions concernant l'assurance collective de dommages ont été retirées du projet de loi n^o 150, faute de temps, avant son adoption au printemps dernier.

« L'assurance collective est un élément clé du processus d'adaptation de l'industrie de l'assurance de dommages aux modèles économiques collaboratifs que nous voyons apparaître depuis quelques années », souligne Johanne Lamanque, vice-présidente, Québec, au BAC. « Elle protégera encore mieux les consommateurs et les travaux visant son établissement au Québec doivent reprendre sans tarder », ajoute-t-elle.



La possibilité d'utiliser un **bac à sable réglementaire** pour l'industrie de l'assurance de dommages constituerait une autre façon de promouvoir l'innovation en permettant aux autorités compétentes d'évaluer de nouvelles pratiques dans un environnement sécuritaire et d'établir les modifications législatives ou réglementaires nécessaires à leur encadrement.

Mieux comprendre l'économie collaborative pour bien l'encadrer doit devenir une priorité économique du gouvernement. Les habitudes et les besoins des consommateurs changent sans cesse et nous devons être en mesure de nous adapter tout aussi rapidement afin de toujours bien les protéger. Dans ce contexte, l'assurance est essentielle au bon développement de l'économie collaborative.

Que ce soit pour s'adapter aux événements météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents ou aux changements apportés par les nouvelles technologies, l'industrie de l'assurance de dommages innove sans cesse et demeure toujours un joueur économique important en protégeant le patrimoine des Québécoises et Québécois. Que nous soyons consommateurs ou fournisseurs de services dans cette nouvelle économie, nous avons tous un intérêt à ce qu'elle réponde à nos besoins tout en étant sécuritaire, équitable et efficace.

À propos du Bureau d'assurance du Canada

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre. Pour tout autre renseignement, nous vous invitons à visiter notre site Web www.infoassurance.ca.

– 30 –

Renseignements :

Pierre Babinsky, directeur des communications et des affaires publiques
Tel.: 514 288-1537, poste 2205